

VICTOIRE CONTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Bonjour

Dans notre affaire la Commission von der Leyen vient donc d'être condamné par le Tribunal de l'Union européenne, sur les contrats d'achats des vaccins Covid-19 à :

- révéler les clauses indemnitaires signées dans l'intérêt des fabricants au préjudice des citoyens et des victimes,
- révéler les noms des négociateurs de ces contrats, ce qui permettra d'en vérifier les conflits d'intérêts.

La presse écrite a largement couvert cette condamnation (voir les articles sur [le Parisien](#), [le Figaro](#), [Euronews](#), [TF1](#), [Euractiv](#), [la Libre](#), [les Echos](#), [la Depeche](#), [etc.](#)).

À part le journal [EpochTimes](#), trop peu se sont penchés sur les tenants et les aboutissants de cette action collective.

Il aura fallu que Maître Arnaud Durand soit interviewé par une chaîne de télévision... américaine (!) pour pouvoir s'exprimer sur cette action collective et ses suites au sein de l'Union européenne.